

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 16 MAI 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

S. I. C.

Sous-domaine :

Adhésion

OBJET :

**Adhésion de la
commune de
Pradelles-Cabardès
et de Villaller
au S.I.C.**

N° 32/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le Seize Mai à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 10 Mai 2022

Présents : Mmes et MM. MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER - AZEMA COULONVAL - MAURY – SANCHEZ – DUVERT – MARCAILLOU – SALANDINI.

Absents excusés : Mmes BROUSSE Véronique – BELUCHE Emilie – LEVEJAC Joëlle - Mr FOURES Christophe.

Mme MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.

VU les articles L.5211 à L.5212 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

VU la délibération du S.I.C. n° 9/2022 du 13 avril 2022 visée par la Préfecture en date du 27 avril 2022 validant à l'unanimité des membres présents ou représentés les nouveaux statuts du syndicat notamment l'article 1 concernant la composition du syndicat et l'adhésion des communes de PRADELLES-CABARDES et de VILLALIER,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire que les communes qui composent le S.I.C. se prononcent sur l'adoption de ces nouveaux statuts,

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** les nouveaux statuts du S.I.C. et l'adhésion des communes de PRADELLES-CABARDES et de VILLALIER,

- **MANDATE** le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

011-211104260-20220516-20220516DEL32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2022